



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY; M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSPELLIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Nancray : M. Vincent FIETIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003152

Rapport n°3.8 - Service Emergence - Participation du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention avec BGE

Service Emergence - Participation du Grand Besançon - Avenant n°2 à la convention avec BGE

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « ZFU - Emergence »	Montant prévu BP 2016 : 111 600 € (enveloppe) Montant de l'opération : 57 000 €

Résumé :

La convention du 11 décembre 2014 avec BGE (Boutique de Gestion) fixe les modalités de fonctionnement du service Emergence. Elle prévoit notamment les modalités de versement de la participation du Grand Besançon.

Le présent rapport a pour objet de fixer la somme à verser à BGE pour l'année 2016, soit 57 000 €.

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé en 2001 un protocole national d'accord avec plusieurs réseaux d'appui à la création d'entreprises pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.

Après expérimentation, ce système a donné lieu à la mise en place de Services d'Amorçage de projets. La Ville de Besançon a obtenu l'accord pour la création de ce service sur le quartier de Planoise. Le service d'Amorçage de Projets a démarré le 10 juillet 2005. La Caisse des Dépôts a apporté une contribution financière pour une période de 6 années se terminant le 31 août 2011.

Le Grand Besançon a conclu avec BGE (Boutique de Gestion) une première convention, du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2014, puis une seconde du 1^{er} septembre 2014 et se terminant le 31 août 2017 pour la gestion du service Emergence et son financement partagé (décision du Conseil de Communauté du 29 septembre 2014).

Il convient de fixer la participation 2016 du Grand Besançon au titre de cette convention.

Le budget prévisionnel annuel s'élève à 57 000 € à la charge du Grand Besançon. Cette somme sera versée à BGE pour l'année 2016.

MM. A. BLESSEMILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention « Service Emergence » prévoyant le montant de la participation financière de la CAGB à BGE d'un montant de 57 000 € pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 4 rue Plançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par la délibération du Conseil de Communauté en date du 31 mars 2016 ci-après dénommé « le Grand Besançon »,

Et :

Boutique de Gestion (BGE) Franche-Comté, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, ayant son siège 2C/4J chemin de Palente - 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Bernard BELORGEY,

Ci-après dénommés ensemble les « parties » et individuellement une « partie ».

Contexte

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé en 2001 un protocole national d'accord avec plusieurs réseaux d'appui à la création d'entreprises pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.

Après expérimentation, ce système a donné lieu à la mise en place de Services d'Amorçage de projets.

La Ville de Besançon a obtenu l'accord pour la création de ce service sur le quartier de Planoise. Le service d'Amorçage de Projets a démarré le 10 juillet 2005.

La Caisse des Dépôts a apporté une contribution financière pour une période de 6 années se terminant le 31 août 2011.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par délibération du 12 mai 2011, a décidé de poursuivre ce service et a conclu une première convention avec la Boutique de Gestion jusqu'au 31 août 2014, puis une seconde convention du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017.

Le présent avenant a pour objectif le versement de la part 2016 du Grand Besançon à BGE.

Ceci étant préalablement exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Montant de la participation financière du Grand Besançon pour l'année 2016

L'article 7.1 est complété comme suit :

Le coût annuel de la mission Emergence s'élève à 72 000 €, dont 57 000 € à la charge du Grand Besançon pour l'année 2016.

Conformément à l'article 7.3 de la convention, deux acomptes de 22 800 € représentant 80 % (soit 2 x 40 %) sont versés à BGE au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} juin 2016, le solde intervenant après approbation du bilan financier de l'exercice.

La collectivité se libérera de la somme due en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de BGE Franche-Comté.

Article 2 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Besançon en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour la Boutique de Gestion (BGE) Franche-Comté,
Le Président,

Bernard BELORGEY

Pour la CAGB,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET